

Fusion Cegetel – Télécom Développement: feu vert

L'Etat français a dit oui! Les activités « télécoms fixes » du 2^e opérateur national et son ex-filiale vont pouvoir fusionner. La SNCF, qui détenait 50,01% de Télécom Développement, se maintient dans la partie et hérite de 35% du nouvel ensemble. En parallèle, la Commission des participations et des transferts a émis un avis favorable tout en y mettant une condition: il faudra que »

la SNCF bénéficie d'un prix minimum garanti » lorsqu'elle voudra revendre à Cegetel ces 35% de participation. C'est le principe d'un prix plancher: il devra être « égal à la quote-part des fonds propres de Télécom Développement correspondant à la participation de la SNCF» . Selon Les Echos, ce prix plancher peut être estimé à 232 millions d'euros. Si c'est avéré, ce ne serait donc que la moitié des 461 millions de promesse d'achat que la SNCF aurait pu faire valoir jusqu'au 2 juillet 2002... La nouvelle promesse de vente de la SNCF à Cegetel est exerçable en une seule fois entre début 2010 et 2012.